

*Initiatives ministérielles*

mais encore plus en ma capacité de député, je connais bien la tragédie du chômage et le choc que ressentent les travailleuses et les travailleurs lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs compétences durement acquises, qui ont été précieuses à une autre époque, sont devenues désuètes.

Désormais, la prospérité reposera sur la technologie et sur les connaissances plutôt que sur les industries traditionnelles. On l'entend partout, mais c'est une réalité. Depuis la révolution industrielle, les techniques et les infrastructures anciennes doivent être remplacées par des technologies modernes et l'ouverture de nouveaux marchés. Certaines industries déclinent, d'autres se font jour et deviennent des moteurs de croissance économique. Et, au gré de ces changements, des travailleurs et travailleuses perdent leurs emplois, tandis que les employeurs des secteurs en expansion se plaignent, eux, de ne pouvoir trouver suffisamment de personnes ayant les compétences nécessaires. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Aujourd'hui, cependant, il se fait d'autant plus ressentir que la vitesse du changement s'est accrue considérablement.

D'ici l'an 2000, ce n'est quand même pas loin, mais d'ici l'an 2000 près de la moitié des nouveaux emplois nécessiteront plus de cinq années d'études et de formation postsecondaires. Les travailleuses et les travailleurs qui seront fortement scolarisés vaudront leur pesant d'or; et ces employés très productifs toucheront effectivement des salaires élevés.

C'est à cela que nous devons comme pays, comme Canadiens, comme Canadiennes, nous préparer.

Nous ne devrions pas nous inquiéter des emplois peu rémunérés que le Mexique pourrait récupérer, parce que ce pays n'a quand même pas progressé aussi vite que le Canada sur la voie du développement et de l'évolution industrielle.

[Traduction]

En ces temps nouveaux, il n'y a qu'une manière de soutenir la concurrence, que ce soit pour des emplois ou des occasions d'affaires, et c'est en envisageant les études, la formation, le perfectionnement et l'entrepreneuriat comme des processus continus qui doivent durer toute la vie.

Notre réussite sur le plan économique dépend d'abord et avant tout des compétences de pointe et des attitudes progressistes dont feront preuve les employés en milieu de travail. À mesure que nous ferons appel à la technologie pour améliorer la productivité, nous devons nous assurer d'avoir un accès garanti à un marché croissant pour nos biens et nos services.

• (1645)

Alors que des blocs commerciaux se forment partout dans le monde, nous ne pourrions peut-être plus compter

sur les ouvertures dont nous avons bénéficié par le passé. Il va de soi que nous devons rejeter les arguments de ceux qui manquent de confiance envers le Canada et envers les travailleurs canadiens et nous mettre en position de saisir cette occasion unique et d'aller de l'avant.

Je ne saurais affirmer que l'Accord de libre-échange nord-américain ne modifiera pas la façon dont le Canada fait les affaires, mais je partage les idées exprimées à ce propos dans le rapport du Conseil des politiques économiques de l'Association américaine pour les Nations Unies. Cet organisme réputé s'est penché sur les effets qu'une économie mondiale de plus en plus interdépendante pourrait avoir sur les secteurs des affaires et du travail.

Son rapport, qui est intitulé *The Social Implication of the North American Free Trade Agreement* précise que l'Accord de libre-échange nord-américain ne représente que l'un des nombreux facteurs susceptibles d'entraîner des changements dans les structures économiques. Je suis d'accord avec ce point de vue et c'est pourquoi, à mon tour, je m'oppose à la création de programmes d'adaptation spéciaux en matière de libre-échange nord-américain.

[Français]

En outre, ce rapport incite les intéressés à rationaliser les programmes d'adaptation déjà en place et d'offrir ces derniers à la majorité des travailleurs licenciés. Le document souligne qu'aujourd'hui, il n'y a qu'un faible pourcentage de travailleurs qui profitent de ces programmes.

Ce rapport propose que l'aide offerte sur le plan de l'adaptation englobe également des prestations de maladie et qu'elle apporte un appui financier aux travailleuses et travailleurs licenciés désireux de suivre des programmes de recyclage.

Enfin, il y est suggéré que seuls les programmes de recyclage sanctionnés par les communautés des affaires et du travail soient admissibles aux subventions des gouvernements. Bien avant que l'ALÉNA ne soit envisagé, nous avons pris un certain nombre de mesures pour donner suite aux recommandations du Conseil consultatif sur l'adaptation dirigé par un illustre Canadien, M. Jean de Grandpré.

[Traduction]

C'est en partie pour répondre aux principales recommandations de la commission Grandpré que la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a été mise de l'avant. Une des plus importantes mesures prises a été d'adopter une nouvelle approche de l'utilisation des fonds de notre régime d'assurance-chômage (qui dépassent maintenant les 20 milliards de dollars par année). L'accent est mis sur un programme d'investissement plus actif permettant l'accès à l'emploi et à la formation, plutôt que sur le simple soutien du revenu.